

COMMENT AMÉLIORER LA QUALITÉ DU TRI DES DÉCHETS

Ce catalogue a été élaboré avec l'appui du bureau SOFIES SA à partir des propositions résultant de la Table ronde sur les conséquences de la taxe au sac sur la qualité des déchets collectés séparément, tenue début 2016, ainsi que de l'étude EREP SA "Etat des lieux, bilan qualitatif et quantitatif des pratiques de collecte des déchets verts dans les communes", rapport DIREN. La division DGE-GEODE tient à remercier les participants pour leur contribution aux réflexions conduites dans ce cadre.

Chacun est invité à enrichir ce catalogue par des retours d'expériences, remarques et propositions sur les fiches descriptives figurant au chapitre 3, à communiquer à info.dechets@vd.ch



TABLE DES MATIÈRES

1 Introduction	P4
1.1 Pourquoi un catalogue de recommandations ?	P4
1.2 A qui ce catalogue est-il destiné ?	P5
1.3 Comment ce catalogue est-il structuré ?	P6
1.4 Comment contribuer à ce catalogue ?	P6
2 Synthèse des recommandations	P4
2.1 Organisation générale de la collecte	P8
2.2 Information et sensibilisation	P8
2.3 Mesures techniques et opérationnelles	P10
2.4 Sanctions et répression	P11
2.5 Mesures à l'égard du commerce	P12
3 Catalogue de recommandations (Fiches descriptives)	P13
4 Annexes	P36
4.1 Taxe au sac : le contexte vaudois	P36
4.2 Table ronde sur les conséquences de la taxe au sac	P38
4.2.1 Démarche entreprise par la division DGE-GEODE	P38
4.2.2 Diagnostic de la situation et de ses causes	P38
4.2.3 Propositions issues de la Table ronde	P39
4.3 Etude EREP SA 2017 sur la collecte des déchets verts	P39
Contacts et liens utiles	P40

INTRODUCTION

1.1 Pourquoi un catalogue de recommandations ?

Ce document résulte en particulier des réflexions menées dans le cadre d'une Table Ronde organisée début 2016 par DGE-GEODE sur les conséquences de la taxe au sac envers la qualité des déchets collectés séparément et les filières de recyclage vaudoises (plus d'informations en annexe).

Réunissant les milieux intéressés (représentants de communes, organismes régionaux de gestion des déchets, entreprises de transport et de recyclage, entités actives dans la sensibilisation), cette Table Ronde a confirmé les effets de l'introduction des taxes proportionnelles à la quantité de déchets produits, soit une **évolution favorable des quantités de déchets urbains triés** (biodéchets, papier/carton, etc.) accompagnée toutefois **d'effets négatifs** tels que :

- ▶ **la baisse de la qualité des déchets collectés séparément**, c'est-à-dire la présence de corps étrangers susceptibles de nuire à leur valorisation, voire – dans le cas des biodéchets – de mettre en cause l'existence même d'une filière et de ses infrastructures.
- ▶ **la dégradation de la discipline de tri** : dépôts sauvages sur et autour des écopoints et des conteneurs non surveillés.
- ▶ **l'agressivité accrue envers le personnel de voirie**.

Plusieurs causes ont été identifiées pour expliquer ces derniers constats :

- ✗ **mauvaise compréhension du dispositif de financement et de sa justification** : manque de communication sur la raison d'être de la taxe au sac, méconnaissance des enjeux du tri et du recyclage, mécontentement créé par certains

messages négatifs véhiculés par les médias ou les réseaux sociaux, manque d'information et de sensibilisation de certaines parts de population.

- ✗ **disparité des messages et de l'organisation des communes** : deux communes voisines peuvent donner des instructions différentes pour certaines fractions de déchets et, pour les fractions en commun, faire appel à des prestataires de recyclage différents.

- ✗ **manque de connaissances ou de ressources chez les communes** : création de filières de recyclage "alibi", gestion lacunaire des infrastructures.

- ✗ **comportements individuels** : méconnaissance des enjeux, difficultés linguistiques, réaction face à l'autorité ou simplement mauvaise volonté de certains ("je paie donc je ne trie pas", p.ex.).



L'objectif du catalogue est ainsi de répondre au besoin exprimé par les milieux intéressés de mieux coordonner l'information et les efforts pour améliorer la qualité du tri. Il rassemble les recommandations émises par la trentaine de participants à la Table Ronde. Il prend également en compte les résultats d'une enquête conduite par le bureau EREP SA au début 2017 afin d'examiner de manière plus détaillée la situation pour les biodéchets, catégorie la plus affectée par le phénomène.



1.2 A qui ce catalogue est-il destiné ?

Ce catalogue de recommandations est destiné en priorité aux différentes entités concernées par l'application de la taxe au sac, notamment aux communes et à leur service en charge de la voirie et de la gestion des déchets.

INTÉRÊTS POUR LES COMMUNES

Les communes trouveront dans le catalogue :

- ✓ une liste de **recommandations en lien avec l'information et la sensibilisation**, visant à améliorer la qualité des messages transmis à la population.
- ✓ une liste de **recommandations techniques et opérationnelles**, visant à améliorer la qualité du tri des déchets et à limiter les dépôts abusifs.
- ✓ une liste de **recommandations relatives aux sanctions et à la répression**, visant à faciliter la mise en œuvre à l'échelle communale de la législation cantonale en matière d'amendes d'ordre et de contraventions.

INTÉRÊTS POUR LES TRANSPORTEURS ET LES EXPLOITANTS D'INSTALLATIONS DE VALORISATION

Afin de faciliter leur travail au quotidien, le document ambitionne également de renforcer les liens entre, d'un côté, les filières de recyclage et les transporteurs, et de l'autre, les instances publiques en charge de l'organisation de la collecte des déchets. Ces acteurs peuvent **contribuer aux réflexions par leur connaissance du terrain et leur force de propositions, notamment dans le domaine technique et opérationnel**.

INTÉRÊTS POUR LES ENTITES ACTIVES DANS LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION

Les entités telles que COSEDEC ou PUSCH proposent déjà de nombreuses actions de formation et de sensibilisation à l'intention de la population et des collaborateurs du domaine de la gestion des déchets. Leur expérience de contact avec le public et les professionnels permet de **préciser les recommandations en lien avec l'information et la sensibilisation de la population**.

Elle permet aussi de contribuer aux réflexions de la DGE concernant les enjeux en amont du tri et de l'élimination des déchets. Ces acteurs peuvent donc aussi contribuer à définir des actions à mettre en œuvre à l'échelle cantonale, romande ou fédérale. Il s'agit des **recommandations en lien avec l'information et la sensibilisation du commerce** (producteurs et distributeurs de biens de consommation).



2.1 Organisation générale de la collecte

Il s'agit d'assurer la **cohérence de la chaîne**, avec notamment :

- ▶ Des **consignes claires** données aux **ménages**
- ▶ Un mandat donné aux acteurs de la **collecte** incluant le **contrôle de la qualité** des déchets et des **conseils de logistique**.
- ▶ La **transmission** aux autorités communales des **constats** effectués par les agents de collecte et les exploitants des installations de recyclage.
- ▶ L'**intervention** de la part des **autorités communales** lorsque des problèmes sont signalés (identifier les conteneurs non conformes, intervenir auprès des concierges et des gérances des immeubles concernés, renoncer à collecter les conteneurs non conformes, voire suspendre la collecte si la situation reste mauvaise,...).

L'application de **tarifs différenciés** par les entreprises de recyclage peut également contribuer à renforcer le soin apporté tout au long de la chaîne à la qualité des déchets livrés.

2.2 Information et sensibilisation

La communication est un des éléments clés d'une gestion optimale des déchets. Les périmètres de gestion des déchets et leurs communes ont déjà entrepris de nombreuses actions dans ce domaine. Toutefois, force est de constater que l'introduction de la taxe au sac a été parfois accompagnée de messages lacunaires ou mal coordonnés, contribuant à la baisse de la qualité du tri effectué par la population.

Les trois objectifs visés par les recommandations listées ci-dessous sont :

- + **Mieux coordonner**, à l'échelle régionale, voire romande, les messages transmis à la population afin d'éviter l'incompréhension et les frustrations.
- + **Sensibiliser la population** aux enjeux de la gestion des déchets et du recyclage (préservation des ressources, responsabilité du consommateur, devenir des déchets au-delà du container de tri, ...).
- + **Renseigner la population** sur le dispositif de financement et la logistique de collecte des déchets (principe de causalité, modalités de calcul des taxes forfaitaires et proportionnelles, offre existante en infrastructures publiques et privées de collecte, liste des déchets à trier et des déchets à jeter aux ordures, horaires et modes de collecte, etc.).
- + Les participants à la Table ronde jugent également utile **d'intervenir en amont** du tri et de l'élimination des déchets, avec des actions auprès de la production et de la distribution des biens de consommation. Ces recommandations ne sont pas directement applicables à l'échelle des communes ou du canton. Certaines font d'ailleurs l'objet de projets au niveau fédéral voir international. Toutefois un dialogue peut tout de même être établi à l'échelle régionale afin d'encourager ce secteur à contribuer à la réduction des déchets à la source.

Liste des recommandations

1. Harmoniser les messages

La définition des différents types de déchets et les matériaux admis dans chaque catégorie de tri sont à harmoniser entre les communes par périmètre de gestion, voire à l'échelle du canton ou de la Suisse romande afin d'en faciliter la compréhension par la population et limiter les risques de confusion.

Il en va de même pour les pictogrammes utilisés sur les infrastructures.

D'autre part, le consommateur rencontre des difficultés à identifier les sacs pouvant être utilisés pour la collecte des biodéchets. Par exemple, certains sacs vendus par les grands distributeurs ne sont pas du tout compostables. Un travail de clarification et d'harmonisation est donc à entreprendre, en concertation avec le secteur privé.

2. Développer l'utilisation de moyens de communication modernes

Des moyens de communication modernes toucheront plus largement les jeunes, tels qu'apprentis et gymnasiens. Il s'agit par exemple d'applications pour smartphones, fournissant rapidement des informations et rappelant les jours de ramassage et les horaires des déchèteries, ou de codes QR à scanner pour obtenir des informations sur un produit et comment le trier.

3. Utiliser les occasions et les médiateurs existants pour transmettre des messages ciblés

En complément aux moyens de communication modernes, les messages à transmettre à des groupes ciblés de la population peuvent emprunter des "médiateurs" spécifiques, comme, par exemple, les maisons de quartier et les associations (jeunesse, sportives ou autres) pour atteindre les jeunes, les gérances immobilières pour atteindre leurs concierges, les employés de voirie pour atteindre les familles, les médias pour atteindre la population à plus large échelle.

4. Faire une campagne de communication à grande échelle (cantonale, voire romande)

Par exemple, lancer un concours auprès des écoles de graphisme afin de produire des vidéos largement diffusables.

5. Créer un fonds commun afin de financer les projets de communication

Prélever un pourcentage des revenus de la taxe au sac afin de créer un fonds qui permette d'investir dans la communication et la sensibilisation.

6. Adapter l'offre de visites guidées d'installations de traitement des déchets à destination de la population et des écoles

Les citoyens comprendront ainsi mieux le cycle de vie du déchet et l'importance de sa qualité.

7. Introduire la gestion des déchets comme matière d'enseignement au gymnase

La DGE conduit depuis plusieurs années une campagne de sensibilisation dans les établissements de formation professionnelle. En revanche, les gymnasiens sont peu sensibilisés au thème de la valorisation des déchets, alors qu'ils sont susceptibles de figurer parmi les principaux acteurs du "jeter-sauvage".

8. Identifier et anticiper les comportements individuels

Il est encore difficile de comprendre et d'appréhender dans leur ensemble les comportements individuels qui mènent à une mauvaise qualité du tri : méconnaissance du système de gestion des déchets, incompatibilité avec le train de vie (pas de voiture ou indisponibilité aux heures d'ouverture de la déchèterie) ou simplement mauvaise volonté. Il s'agit ici de préciser (étudier) les raisons menant au mauvais geste de tri (ou au refus de trier) afin de mieux cibler les actions à mettre en œuvre pour y remédier.

2.3 Mesures techniques et opérationnelles

En plus d'une communication adéquate, certaines mesures techniques et opérationnelles peuvent améliorer les conditions de tri et de limiter les dépôts abusifs. En effet, les dispositifs communaux et les équipements des immeubles ne sont pas toujours adaptés aux besoins. Par ailleurs, certains équipements de collecte non surveillés, tels que les éco-points ou les poubelles publiques, sont plus affectés que d'autres.

Les infrastructures et les modes de collectes nécessaires à un recyclage optimal dépendent beaucoup de la structure et de la densité de la commune. Par exemple, dans les communes rurales, les gens possèdent souvent une voiture, ce qui n'est pas toujours le cas de la population urbaine. Ainsi, les mesures à mettre en place sont à adapter en conséquence.

Liste des recommandations

1. Améliorer l'équipement dans les immeubles

La collecte en porte à porte – que l'on souhaite maintenir voire développer – fonctionne de manière satisfaisante dans la mesure où les immeubles sont bien équipés (conteneurs d'immeuble, bac de tri dans les appartements). Une concertation avec les gérances immobilières est donc nécessaire pour rendre les équipements systématiquement disponibles là où cela est possible et dans les nouveaux projets immobiliers. Plusieurs communes imposent l'équipement des immeubles dans leur règlement sur la gestion des déchets.

2. Introduire un " jour matière " hebdomadaire

Il s'agit d'organiser un jour de ramassage porte-à-porte par matière et par semaine, par exemple pour les biodéchets et le papier/carton. Il est ainsi plus facile pour les citoyens de mémoriser les jours de ramassage de chaque déchet et les instructions en matière de sortie des conteneurs.

3. Travailler sur l'emplacement des éco-points et la disposition des conteneurs

Les éco-points sont à positionner de préférence à proximité des lieux de passage. Ils doivent être visibles (pas de haies, par exemple), faciles d'accès (disposition en ligne ou en U) et accueillants (propres, éclairés).

4. Réserver la collecte dans les éco-points à certains déchets

Certaines fractions comme le papier, le verre, l'alu, le fer blanc et les textiles sont généralement bien triées. Il est donc conseillé de réserver les éco-points à ces types de déchets et d'y exclure notamment le PET et les autres plastiques, ainsi que les biodéchets. Ces derniers sont à collecter de préférence porte-à-porte.

5. Réduire l'anonymat des dépôts en éco-points

Dans les secteurs particulièrement affectés par des problèmes de qualité des dépôts, introduire un dispositif d'ouverture des conteneurs ou d'accès à l'aire de tri par carte ou badge.

6. Renforcer la convivialité des déchèteries

Associer les déchèteries avec d'autres services complémentaires, tels que ressourceries ou cafétérias. Prolonger leur ouverture un soir par semaine.

7. Renoncer à la valorisation ou à la collecte séparée de certains matériaux

Lorsque ni les mesures de sensibilisation et d'information ni celles apportées aux conditions de collecte ne permettent d'obtenir une qualité acceptable, il est préférable d'acheminer les conteneurs en cause à l'incinération – pour autant qu'il s'agisse de déchets combustibles – voire de renoncer à la collecte séparée des matériaux concernés à l'échelle de l'immeuble, du quartier ou de la commune. La population doit être clairement avertie de la mesure et de ses motifs. Dans le cas des immeubles, une concertation avec la gérance et le service de conciergerie est à recommander.

2.4 Sanctions et répression

La loi vaudoise sur les amendes d'ordre communales (LAOC) est entrée en vigueur le 3 mars 2016. Elle permet d'amender un contrevenant sans avoir à ouvrir une lourde procédure administrative. Les délits visés sont notamment ceux relatifs à la propreté sur le domaine public et à la gestion des déchets (article 3, al. 2 LAOC).

Ainsi, les procédures à disposition des autorités communales sont les suivantes :

A. CAS DE FLAGRANT DÉLIT : un membre assermenté d'un service communal ou un policier peut amender directement le contrevenant. Les modalités d'application sont à inscrire dans le règlement communal de police.

B. CAS DE LA DÉNONCIATION : n'importe qui peut dénoncer une personne commettant un délit. Il faut alors s'adresser à la municipalité pour les affaires d'ordre communal ou au préfet pour les affaires d'ordre cantonal. Cependant, cette procédure est plus lourde et, en conséquence, n'est pas toujours entreprise. La dénonciation est régie par la Loi sur les contraventions (LContr).

Liste des recommandations

1. Compléter le règlement communal de police

La liste des contraventions réprimées par des amendes d'ordre et le montant de celles-ci sont à inscrire dans le règlement communal de police. Le document type proposé aux communes par le Service cantonal des communes et du logement (SCL) prévoit des dispositions à cet égard à son article 11bis, al.1.

2. Assermenter et former le personnel de voirie

Selon l'article 7 LAOC, les organes de police constatent les infractions. Cette responsabilité peut être étendue aux membres assermentés d'autres services communaux. Cette délégation de compétence doit figurer dans le règlement de police (cf. art. 11bis, al. 2 du règlement type proposé par le SCL). Pour être légitimés, ces employés communaux doivent suivre une formation validée par le Conseil cantonal de sécurité (art. 7, al. 3 LAOC).

3. Mettre en place des duos de contrôleurs

Ces contrôleurs patrouillent les rues et, en cas de délit, peuvent choisir de sensibiliser ou d'amender les contrevenants. Cette technique a été mise en place à Bâle où elle a fait ses preuves.

3.1 Organisation générale de la collecte

n°1.1

Garantir la cohérence de la filière

DESCRIPTION



Il s'agit d'assurer la cohérence de la chaîne, avec notamment :

- ▶ Des consignes claires données aux ménages
- ▶ Un mandat donné aux acteurs de la collecte incluant le contrôle de la qualité des déchets et des conseils de logistique.
- ▶ La transmission aux autorités communales des constats effectués par les agents de collecte et les exploitants des installations de recyclage.

▶ L'intervention de la part des autorités communales lorsque des problèmes sont signalés (identifier les conteneurs non conformes, intervenir auprès des concierges et des gérances des immeubles concernés, renoncer à collecter les conteneurs non conformes, voire suspendre la collecte si la situation reste mauvaise,...).

L'application de tarifs différenciés par les entreprises de recyclage peut également contribuer à renforcer le soin apporté tout au long de la chaîne à la qualité des déchets livrés.



AXPO Kompogas Chavornay : Contrôle visuel systématique des arrivages déversés dans la fosse.

SATOM Villeneuve : Tarifs de prise en charge des biodéchets livrés pour méthanisation adaptés à leur propreté.

Retours d'expériences, remarques et propositions :

.....

.....

.....

.....



CIBLE

Services communaux, Ménages, Gérances



PORTEUR DE PROJET

Services communaux



AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS

Services communaux, Ménages, Gérances



MARCHE À SUIVRE

À développer



FACTEURS DE SUCCÈS

- ✓ Cohésion entre les acteurs
- ✓ Mener les interventions jusqu'à leur terme



EXEMPLES DE MISE EN PRATIQUE

Entreprise de transport AVJ : Prise en charge des missions de conseils et de logistique pour la collecte des biodéchets de la Vallée de Joux.

Entreprise de transport Transvoirie : Contrôle visuel de la qualité des biodéchets et utilisation des avis de non-conformité fournis par STRID. STRID enregistre et fait le suivi de ces cas.

Epalinges : Le transporteur transmet les constats grâce à un document en ligne. Envoi d'une lettre en cas de récidive.

Dispositif technique et administratif de suivi de la qualité des biodéchets mis en place notamment à Avenches, Crissier, Gland, Montreux, Morges, Renens, la Tour-de-Peilz et Villeneuve.

Orbe et Grandson : un employé communal accompagne la tournée derrière le camion. En plus de compléter l'équipe de collecte, il effectue le contrôle visuel, pose les avis de non-conformité, prends des photos et avise le responsable.

3.2 Information et sensibilisation de la population

n°2.1

Harmoniser les messages

DESCRIPTION



La définition des différents types de déchets et les matériaux admis dans chaque catégorie de tri sont à harmoniser entre les communes par périmètre de gestion, voire à l'échelle du canton ou de la Suisse romande afin d'en faciliter la compréhension par la population et limiter les risques de confusion.

Les logos utilisés sur les conteneurs des points de collecte diffèrent souvent d'une commune à l'autre, ce qui est la source d'incompréhension de la part des usagers. Il est donc souhaitable d'harmoniser les pictogrammes utilisés à l'échelle du canton. Il est nécessaire que les communes et les périmètres se concertent et se coordonnent avec l'appui de Cosedec. Dans la mesure du possible, il faudrait utiliser les mêmes pictogrammes que les producteurs/distributeurs.

D'autre part, le consommateur rencontre des difficultés à identifier les sacs pouvant être utilisés pour la collecte des biodéchets. Par exemple, certains sacs vendus par les grands distributeurs ne sont pas du tout compostables. Un travail de clarification et d'harmonisation est donc à entreprendre, en concertation avec le secteur privé.



Commune d'Ollon : panneaux illustrés posés à l'entrée des écopoints

SATOM Villeneuve : site web www.satomsa.ch et documents téléchargeables

COSEDEC : campagne de sensibilisation au niveau cantonal à propos de la qualité de la collecte séparée des biodéchets menée en 2014. Site web www.cosedec.ch.

Collaboration intercommunale : calendrier Recyclo info-tri Ouest lausannois.

Cossonay, Lutry, Morges et Nyon : étiquettes apposées sur les containers indiquant notamment les biodéchets acceptés.

Retours d'expériences, remarques et propositions :

.....

.....



CIBLE

Ménages



PORTEUR DE PROJET

Cosedec



AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS

Canton, périmètres, communes, fabricants et distributeurs de matériel de collecte



MARCHE À SUIVRE

Unifier la communication en matière de définition des déchets, des pictogrammes et des couleurs utilisés pour leur collecte.

Définir au moyen d'illustrations claires les déchets admis dans les containers ou dans les écopoints.

Uniformiser les outils de communication (couleurs des containers, pictogrammes, illustrations).

Evaluer les différents supports et moyens de communication proposés par les périmètres et choisir les plus pertinents en vue d'une campagne cantonale sur la collecte des biodéchets.

Populariser les sacs véritablement compostables, par exemple au moyen d'une campagne de distribution à but de démonstration.



FACTEURS DE SUCCÈS

- ✓ Graphisme bien conçu (le logo doit parler de lui même sans nécessité d'ajouter un mot dessous)
- ✓ Collaboration au niveau cantonal
- ✓ Rester au plus proche des logos existants



EXEMPLES DE MISE EN PRATIQUE

VALORSA : site web www.valorsa.ch et documents téléchargeables

STRID et compostière Axpo-Kompogas Chavornay : dépliant "Valorisez vos biodéchets" commun à toutes les communes du périmètre Nord

n°2.2

Développer l'utilisation de moyens de communication modernes

DESCRIPTION



Utiliser des moyens de communication modernes pour faciliter la communication des messages pratiques concernant les services proposés par la commune. Par exemple, des applications pour smartphones permettant de fournir rapidement des informations, rappeler les jours de ramassage ou les horaires des déchèteries pourraient être développées. Il peut également s'agir de codes QR à scanner pour obtenir des informations sur un produit et comment le trier. Des alertes sms peuvent également être utilisées et sont plus faciles à réaliser.



CIBLE
Ménages, jeunes



PORTEUR DE PROJET
Communes



AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS
Communes, périmètres canton, entreprises de télécommunication et d'informatique



MARCHE À SUIVRE
À développer



FACTEURS DE SUCCÈS
✓ Gratuité et simplicité de l'information (application smartphone, SMS, ...)



EXEMPLES DE MISE EN PRATIQUE
Lucerne, système d'alertes sms : <http://www.real-luzern.ch/smsreminder.html>

Retours d'expériences, remarques et propositions :

.....

.....

.....

.....

n°2.3

Utiliser les occasions et les médiateurs existants pour transmettre des messages ciblés

DESCRIPTION



En complément aux moyens de communication modernes, les messages à transmettre à des groupes ciblés de la population peuvent se faire lors d'occasions particulières et/ou emprunter des "médiateurs" spécifiques, comme par exemple les maisons de quartier et les associations (jeunesse, sportives ou autres) pour atteindre les jeunes, les gérances immobilières et leurs concierges ainsi que les employés de voirie pour atteindre les familles, les médias pour atteindre la population à plus large échelle.

Création d'un réseau d' "ambassadeurs du tri"



CIBLE
Ensemble de la population



PORTEUR DE PROJET
Communes



AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS
Périmètres, recycleurs



MARCHE À SUIVRE
À développer



FACTEURS DE SUCCÈS
À développer



EXEMPLES DE MISE EN PRATIQUE

Accueil de nouveaux arrivants dans la commune :

Renens : Recyclo Info-tri donné aux nouveaux habitants. Soirée d'information avec le représentant de la commune transmettant des informations sur le tri des déchets.

Crissier : tour en bus et visite des infrastructures dont celles pour les déchets.

Yverdon : distribution de bacs de 5L lors de la cérémonie d'accueil et d'informations.

Mont-sur-Lausanne : au contrôle des habitants, distribution de la directive sur la gestion des déchets et explication pendant env. 10 minutes du collaborateur communal

Retours d'expériences, remarques et propositions :

.....

.....

.....

.....

n°2.4

Faire une campagne de communication à l'échelle cantonale, voire romande

DESCRIPTION

Il apparaît judicieux de généraliser le thème de la gestion des déchets et envisager une campagne à l'échelle cantonale, voire romande, de manière instructive et ludique avec, par exemple, un concours auprès des écoles de graphisme afin de produire des vidéos diffusables à l'échelle de la Suisse romande ou élargir l'action « responsables.ch » à d'autres cantons romands.



CIBLE
Ensemble de la population



PORTEUR DE PROJET
Cosedec



AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS
Confédération, Cantons, médias



MARCHE À SUIVRE
[À développer](#)



FACTEURS DE SUCCÈS
[À développer](#)



EXEMPLES DE MISE EN PRATIQUE
Campagne de sensibilisation sur la collecte des déchets compostables, conduite au niveau cantonal par les exploitants d'installations de méthanisation et de compostage, avec l'appui du canton et assurée par COSEDEC.

Retours d'expériences, remarques et propositions :

.....

.....

.....

.....

n°2.5

Créer un fonds commun afin de financer les projets de communication

DESCRIPTION

Prélever un pourcentage des revenus de la taxe au sac afin de créer un fonds qui permette d'investir dans une communication et une sensibilisation adéquate.



CIBLE
Ensemble de la population



PORTEUR DE PROJET
Périmètres



AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS
Communes, Tridel, canton



MARCHE À SUIVRE
[À développer](#)



FACTEURS DE SUCCÈS
✓ Acceptation politique
✓ Participation de toutes les communes, y compris celles qui ne font pas partie du dispositif de taxe au sac harmonisé



EXEMPLES DE MISE EN PRATIQUE
Accueil de nouveaux arrivants dans la commune :
Fonds cantonal genevois de gestion des déchets :
Service de géologie, sols et déchets

Retours d'expériences, remarques et propositions :

.....

.....

.....

.....

3.2 Information et sensibilisation de la population

n°2.6

Adapter l'offre de visites guidées d'installations de traitement des déchets à destination de la population et des écoles

DESCRIPTION

Proposer des visites guidées d'installations de traitement des déchets à l'intention de la population et des établissements scolaires. Ces offres existent déjà, dans les écoles par exemple, mais ne touchent souvent qu'une seule tranche d'âge.

Les communes pourraient également proposer des visites à leurs habitants.



CIBLE
Ménages, écoles



PORTEUR DE PROJET
Communes, détenteurs des installations



AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS
Communes, périmètres, canton, détenteurs des installations, Cosedec



MARCHE À SUIVRE
À développer



FACTEURS DE SUCCÈS
À développer



EXEMPLES DE MISE EN PRATIQUE
TRIDEL : Offre de visite communiquée par courrier aux établissements scolaires
Cosedec : Module « Visites guidées » développé en 2017

Retours d'expériences, remarques et propositions :

.....
.....
.....
.....

3.2 Information et sensibilisation de la population

n°2.7

Veiller à la sensibilisation des élèves envers la qualité du tri

DESCRIPTION

Cosedec intervient régulièrement dans les classes de l'enseignement primaire. Satom offre également des animations aux établissements scolaires de ces communes actionnaires. Pour sa part, la DGE conduit depuis plusieurs années une campagne dans les établissements de formation professionnelle.

Ces animations représentent une excellente occasion de traiter la problématique de la qualité du tri.

Par ailleurs, les gymnasiens sont trop peu sensibilisés au thème de la valorisation des déchets alors qu'ils sont susceptibles de figurer parmi les principaux acteurs du "jeter-sauvage". Il convient donc d'introduire/renforcer l'enseignement de la gestion des déchets dans les classes gymnasiales.

Un élargissement des campagnes à des établissements comme l'HEIG-VD, l'Université de Lausanne et l'EPFL peut également être envisagé. Le champ peut être élargi à des thèmes comme la question des biodéchets et le gaspillage alimentaire.



CIBLE
Gymnasiens, apprentis, étudiants



PORTEUR DE PROJET
Canton



AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS
Canton, établissements scolaires, Cosedec



MARCHE À SUIVRE
À développer



FACTEURS DE SUCCÈS
À développer



EXEMPLES DE MISE EN PRATIQUE
Campagnes Cosedec, Satom et DGE

Retours d'expériences, remarques et propositions :

.....
.....
.....
.....

3.2 Information et sensibilisation de la population

n°2.8

Identifier et anticiper les comportements individuels

DESCRIPTION

Il est encore difficile de comprendre et appréhender dans leur ensemble les comportements individuels qui mènent à une mauvaise qualité du tri : méconnaissance du système de gestion des déchets, incompatibilité avec le train de vie (pas de voiture ou indisponibilité aux heures d'ouverture de la déchèterie) ou simplement mauvaise volonté. Il s'agit donc de préciser (étudier) les raisons menant au mauvais geste de tri (ou au refus de trier), afin de mieux cibler les actions à mettre en œuvre pour favoriser les bonnes pratiques.



CIBLE
Ensemble de la population



PORTEUR DE PROJET
Canton



AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS
Cosedec, Laboratoire de psychologie sociale (UNIL)



MARCHE À SUIVRE
À développer

1^{ère} étape : évaluer avec l'UNIL l'opportunité d'initier des projets de recherche académique (bachelor, master ou doctorat)



FACTEURS DE SUCCÈS
À développer



EXEMPLES DE MISE EN PRATIQUE
À développer

Retours d'expériences, remarques et propositions :

.....
.....
.....
.....

3.3 Mesures techniques et opérationnelles

n°3.1

Améliorer l'équipement dans les immeubles

DESCRIPTION

La collecte en porte à porte – que l'on souhaite maintenir voire développer – fonctionne bien dans la mesure où les immeubles sont bien équipés. Aussi, cette recommandation vise à s'assurer que les immeubles disposent des installations nécessaires au tri des déchets.

Pour permettre aux gérances et propriétaires d'immeubles qui renoncent aux services d'un concierge au profit d'une externalisation des services d'entretien, qui réduit la présence humaine et les contrôles, la mise en place de solutions pratiques pour assurer une bonne collecte des déchets doit être proposée par les communes. Il peut s'agir par exemple de l'installation de containers numérotés permettant d'assurer la traçabilité des collectes couplée avec la visiteurs d'ambassadeurs du tri et la distribution de matériel de collecte pour les ménages.



CIBLE
Ménages, gérances immobilières



PORTEUR DE PROJET
Communes,



AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS
Services de voirie communaux, transporteurs, entreprises de recyclage, gérances immobilières



MARCHE À SUIVRE

Etape 1 : Se concerter entre les acteurs concernés

Il est nécessaire d'impliquer les sociétés immobilières dans la démarche. Sont à examiner la capacité des immeubles à mettre à disposition un ou plusieurs containers de tri (espace disponible), la procédure à suivre en cas de non collecte des déchets causée par un mauvais tri, les modalités de prévention, de contrôle et de sanction.

Etape 2 : Compléter la réglementation communale

Etape 3 : Mettre en place un système de recensement et d'identification des conteneurs (puce RFID, p.ex.)

Etape 4 : Informer les usagers sur les nouvelles règles de gestion de tri dans l'immeuble

Etape 5 : Contrôler / sanctionner lorsque les règles de tri ne sont pas respectées.



FACTEURS DE SUCCÈS

- ✓ Obtenir l'adhésion des concierges
- ✓ Identifier les conteneurs pour pouvoir sanctionner
- ✓ Maintenir le contact avec les concierges (informer, donner des feedbacks, être à l'écoute).



EXEMPLES DE MISE EN PRATIQUE

Lausanne : Le Service de la propreté urbaine collabore avec les gérances, notamment pour la formation des concierges et l'organisation du tri dans les immeubles

Yverdon : information et formation auprès des gérances et concierges.

Villeneuve : les gérances et les propriétaires peuvent acquérir des containers numérotés et ils sont avertis des dérives constatées lors du ramassage.

Chavornay : les gérances peuvent acquérir auprès de la commune des containers équipés de serrures. Lors de l'installation, l'employé communal explique les bons gestes.

Renens, Montreux : contacts et distribution d'information en cas de problèmes dans les immeubles concernés.

Retours d'expériences, remarques et propositions :

.....
.....
.....
.....

n°3.2

Introduire un "jour matière" hebdomadaire

DESCRIPTION

Organiser un jour de ramassage porte-à-porte hebdomadaire par fraction recyclable.



CIBLE
Ménages



PORTEUR DE PROJET
Communes



AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS

Services de voirie communaux, transporteurs, entreprises de recyclage, périmètres



MARCHE À SUIVRE

Etape 1 : Concertation avec les acteurs

Dans la mesure où les exploitants des filières locales de recyclage doivent avoir la capacité de traiter ou de stocker les déchets collectés le jour fixé dans le calendrier, il est important que la commune se concerta avec eux en amont de la révision de son calendrier de collecte. La concertation a pour objet de fixer :

- ▶ les fractions à collecter
- ▶ la tournée à effectuer (quel quartier, quel jour)
- ▶ l'heure à laquelle la population peut sortir ses déchets sur la voie publique
- ▶ le conditionnement souhaité des déchets (papier et cartons ficelés, par exemple)

Afin de garantir le bon fonctionnement du nouveau système de collecte et de ne pas perturber les habitudes de la population plus d'une fois de suite, le déploiement du nouveau calendrier de collecte se fera en une phase (sans phase test).

Etape 2 : Révision du calendrier de collecte

Etape 3 : Informer les citoyens du nouveau système de collecte

Une fois le système en place, des alertes sms peuvent, par exemple, être prévues pour remémorer la population.



FACTEURS DE SUCCÈS

- ✓ Concertation entre les acteurs
- ✓ Information claire à la population
- ✓ Suivi des opérateurs de collecte
- ✓ Ramassage hebdomadaire (il a été constaté qu'un ramassage bimensuel, par exemple, est beaucoup moins efficace)



EXEMPLES DE MISE EN PRATIQUE

Riviera : calendrier de voirie de Montreux

Calendrier de voirie de la Ville de Genève : Service Voirie – Ville propre, 022 418 42 00

Lucerne (alertes sms) : <http://www.real-luzern.ch/smsreminder.html>

Retours d'expériences, remarques et propositions :

.....

.....

.....

.....

n°3.3

Travailler sur l'emplacement des éco-points, la présentation et la disposition des conteneurs

DESCRIPTION

S'assurer que les éco-points et les conteneurs publics se trouvent dans un emplacement optimal, en les intégrant dans la planification de nouvelles infrastructures d'un quartier.



CIBLE
Ménages



PORTEUR DE PROJET
Communes



AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS

Communes, gérances immobilières, urbaniste, fournisseurs de conteneurs



MARCHE À SUIVRE

À développer



FACTEURS DE SUCCÈS

- ✓ Visibilité des éco-points (dégagement, ne pas les cacher)
- ✓ Disposition des conteneurs (en U ou sur une seule ligne)
- ✓ Coupler l'éco-point à un lieu de passage (arrêt de bus) ou de rencontre (place de jeu)



EXEMPLES DE MISE EN PRATIQUE

Montreux : réflexions du Service de voirie et des espaces verts

Yvonand : constat que les éco-points cachés font l'objet d'incivilités plus marquées

Ecublens : les containers pour les ordures ménagères sont placés à l'avant, celui pour les biodéchets à l'arrière

Yverdon-les-Bains : Ogre de tri (pour le PET, alu et papier journal)

Retours d'expériences, remarques et propositions :

.....

.....

.....

.....

n°3.4

Réserver la collecte dans les éco-points à certains déchets

DESCRIPTION

Certaines fractions comme le papier, le verre, l'alu, le fer blanc et les textiles sont généralement bien triées. Il est donc recommandé de réserver les éco-points à ces types de déchets et d'y exclure notamment le PET et les autres plastiques, ainsi que les biodéchets.



CIBLE
Ménages



PORTEUR DE PROJET
Communes



AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS
Communes



MARCHE À SUIVRE

Etape 1 : Identifier le besoin d'infrastructures par fraction de déchets à collecter et par quartier.

Etape 2 : Travailler avec les commerces pour mettre à disposition de leurs clients des tables de déballage ou des poubelles de tri.

Etape 3 : Organiser la collecte des autres déchets (p.ex. porte-à-porte pour les biodéchets ménagers).



FACTEURS DE SUCCÈS
À développer



EXEMPLES DE MISE EN PRATIQUE

Yverdon-les-Bains : Réflexions du Service des travaux et de l'environnement (3 types de déchets différents pour chaque éco-point).

Chavornay : Les problèmes de qualité ont été surmontés pour les biodéchets par la suppression de la collecte en écopoints et son remplacement par un système porte-à-porte dans lequel les utilisateurs (ou les régies) acquièrent leur propre conteneur.

Epalinges : Cessation de la collecte en éco-points des plastiques, bouteilles en PET et papiers-cartons. Ces points sont désormais réservés au verre, textiles, piles et alu-fer blanc

Retours d'expériences, remarques et propositions :

.....

.....

.....

.....

n°3.5

Réduire l'anonymat des dépôts en éco-points

DESCRIPTION

L'anonymat favorise l'utilisation abusive des points de collecte en accès libre et non surveillé.

Dans les secteurs particulièrement affectés par des problèmes de qualité des dépôts, introduire un dispositif d'ouverture des conteneurs ou d'accès à l'éco-point par carte ou badge.

La mesure doit être accompagnée d'une information afin de démontrer qu'elle ne vise que les auteurs d'incivilités et qu'elle préserve la protection de la sphère privée.



CIBLE
Ménages



PORTEUR DE PROJET
Communes



AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS
Communes, Fabricants de conteneurs



MARCHE À SUIVRE

- ✓ Identifier les dispositifs
- ✓ Evaluer la faisabilité technique et économique par rapport à d'autres modes de collecte
- ✓ Test avec matériel
- ✓ Si résultats positifs : développement au territoire communal



FACTEURS DE SUCCÈS
À développer



EXEMPLES DE MISE EN PRATIQUE

SATOM : système « Gastrovert Privé » (ouverture du container au moyen d'une carte d'accès) ; testé dans des quartiers de Monthey et de Collombey-Muraz (VS)

Apples : ouverture du container réservé aux biodéchets au moyen d'une carte d'accès.

Bussigny, Chavornay, Renens : Verrouillage de conteneurs à bio-déchets pour certains immeubles à problème. Yverdon-les-Bains : idem, uniquement au centre-ville.

Retours d'expériences, remarques et propositions :

.....

.....

.....

.....

n°3.6

Renforcer la convivialité des déchèteries

DESCRIPTION



Associer les déchèteries avec d'autres services complémentaires, tels que ressourcerie ou cafétéria. Les rendre plus accessibles en prolongeant leur ouverture un soir par semaine, par exemple



CIBLE
Ménages



PORTEUR DE PROJET
Communes



AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS
Communes, associations, ressourceries



MARCHE À SUIVRE
À développer



FACTEURS DE SUCCÈS
Maintenir la déchèterie propre



EXEMPLES DE MISE EN PRATIQUE
Yverdon-les-Bains : Déchèterie STRID

Retours d'expériences, remarques et propositions :

.....

.....

.....

.....

n°3.7

Renoncer à la valorisation ou à la collecte séparée de certains matériaux

DESCRIPTION



Lorsque ni les mesures de sensibilisation et d'information ni celles apportées aux conditions de collecte ne permettent d'obtenir une qualité acceptable, il est préférable d'acheminer les conteneurs en cause à l'incinération – pour autant qu'il s'agisse de déchets combustibles – voire de renoncer à la collecte séparée des matériaux concernés à l'échelle de l'immeuble, du quartier ou de la commune en cas de problème durable. La population doit être clairement avertie de la mesure et de ses motifs. Dans le cas des immeubles, une concertation avec la gérance et le service de conciergerie est à recommander.



CIBLE
Ménages



PORTEUR DE PROJET
Communes



AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS
Communes, transporteurs, recycleurs, conciergeries



MARCHE À SUIVRE
Etape 1 : Enregistrer les immeubles, rues ou quartiers où la qualité du tri n'est pas satisfaisante.

Etape 2 : Avertir les contrevenants (autocollants sur conteneurs, contact avec les concierges)

Etape 3 : Envoyer à l'incinération les matériaux de mauvaise qualité

Etape 4 : Cesser la collecte des matériaux mal triés



FACTEURS DE SUCCÈS

- ✓ Clarté de l'information, de la signalétique et de la procédure
- ✓ Egalité de traitement
- ✓ Réversibilité de la mesure



EXEMPLES DE MISE EN PRATIQUE
Lausanne : Service de la propreté urbaine
Chavannes-près-Renens : les biodéchets ne sont plus collectés et sont incinérés pour 10 immeubles.

Retours d'expériences, remarques et propositions :

.....

.....

.....

.....

3.4 Sanctions et répression

n°4.1

Compléter le règlement communal de police

DESCRIPTION

La Loi vaudoise sur les amendes d'ordre (LAOC) permet aux communes de prononcer des amendes envers des contrevenants pris sur le fait. Les délits visés sont notamment ceux relatifs à la propreté sur le domaine public et à la gestion des déchets (article 3, al. 2 LAOC).

La liste des contraventions réprimées par des amendes d'ordre et le montant de celles-ci sont à inscrire dans le règlement communal de police. Le document type proposé aux communes par le Service cantonal des communes et du logement (SCL) prévoit des dispositions à cet égard à son article 11bis, al.1.



CIBLE
Ménages



PORTEUR DE PROJET
Municipalités



AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS

Législatif communal, services communaux, Service cantonal des communes et du logement (SCL)



EXEMPLES DE MISE EN PRATIQUE

Déchèterie STRID Yverdon-les-Bains Règlement général de police de l'association de communes Sécurité Riviera (art. 93)



MARCHE À SUIVRE

Préparation du projet de modification du règlement de police par la Municipalité

Si nécessaire : examen du projet par le Service cantonal des communes et du logement, Secteur Affaires juridiques, Cité Derrière 17, 1014 Lausanne

Adoption du règlement modifié par le législatif communal

Approbation par le Département des institutions et de la sécurité (DIS)

Mise en vigueur du règlement modifié



FACTEURS DE SUCCÈS

✓ Rédiger les règles légales d'entente avec les responsables de la police, afin qu'il n'y ait pas de désaccord entre les autorités et que l'application du règlement se fasse de manière conséquente.

✓ Informer la population de la mise en vigueur des dispositions permettant d'amender les infractions en matière de gestion des déchets

✓ Faire circuler des exemples concrets de cas où des personnes ont été amendées

Retours d'expériences, remarques et propositions :

.....
.....
.....
.....

3.4 Sanctions et répression

n°4.2

Assermenter et former le personnel de voirie

DESCRIPTION

Selon l'article 7 LAOC, les organes de police constatent les infractions. Cette responsabilité peut être étendue aux membres assermentés d'autres services communaux. Cette délégation de compétence doit figurer dans le règlement de police (cf. art. 11bis, al. 2 du règlement type proposé par le SCL). Pour être légitimés, ces employés communaux doivent suivre une formation validée par le Conseil cantonal de sécurité (art. 7, al. 3 LAOC).



CIBLE
Communes, personnel de voirie



PORTEUR DE PROJET
Municipalités



AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS

Législatif communal, services communaux, Service cantonal des communes et du logement (SCL)



MARCHE À SUIVRE

Inscrire la délégation de compétence requise dans le cadre de la modification du règlement communal de police (voir mesure ci-dessus).

Procéder à la formation du personnel.

Le doter des instructions et des moyens nécessaires pour procéder aux dénonciations.



FACTEURS DE SUCCÈS

✓ Motivation et engagement du personnel assermenté

✓ Clarté des instructions données au personnel

✓ Appui du personnel en cas de besoin



EXEMPLES DE MISE EN PRATIQUE

À développer

Retours d'expériences, remarques et propositions :

.....
.....
.....
.....

3.4 Sanctions et répression

n°4.3 Mettre en place des duos de contrôleurs

DESCRIPTION “
 Mettre en place un duo de contrôleurs qui patrouillent les rues et qui, en cas de délit, peuvent choisir de sensibiliser ou d'amender les contrevenants.
 ”

- CIBLE**
Ensemble de la population
- PORTEUR DE PROJET**
Communes
- AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS**
Communes, police
- MARCHE À SUIVRE**
Marche à suivre légale ?
Qui choisir ?
Profession des contrôleurs ?
- FACTEURS DE SUCCÈS**
 - ✓ Veiller à ce que les contrôleurs abordent les gens avec tact
 - ✓ Ne pas appliquer des sanctions systématiquement
 - ✓ Communiquer des exemples concrets de cas où des personnes ont été interpellés, voire amendés
- EXEMPLES DE MISE EN PRATIQUE**
Bâle-Ville : voir https://www.petrecycling.ch/tl_files/content/PDF/PETflash/PETflash_56_F_WEB.pdf, p.10

Retours d'expériences, remarques et propositions :

.....

.....

.....

.....

3.5 Mesures concernant le commerce

n°5.1 Sensibiliser à l'écoconception des emballages

DESCRIPTION “
 Le commerce doit être encouragé à réduire les emballages à la source (économie de ressources, réduction des impacts de la logistique) mais aussi à favoriser un recyclage de qualité des emballages. Ceci nécessite l'étude systématique de l'adéquation entre les matériaux utilisés pour concevoir l'emballage et les procédés des filières de recyclage existantes. Les matériaux composites (p.ex. Tetra-Pak) devraient être utilisés le moins possible.
 ”

- CIBLE**
Producteurs et distributeurs de biens de consommation
- PORTEUR DE PROJET**
Confédération, Cantons, autres ?
- AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS**
Confédération, Cantons, Grands distributeurs (Migros, Coop, Denner, Manor, Globus, etc.), producteurs et leurs associations faitières
- MARCHE À SUIVRE**
À développer
- FACTEURS DE SUCCÈS**
À développer
- EXEMPLES DE MISE EN PRATIQUE**
À développer

Retours d'expériences, remarques et propositions :

.....

.....

.....

.....

n°5.2

Harmoniser l'étiquetage des emballages

DESCRIPTION



Lors de la conception de l'emballage, le commerce définit les messages qui seront vu par leurs consommateurs. L'apposition de logos doit permettre à ces derniers d'identifier le bon geste de tri. Toutefois, la multitude de logos utilisés par les producteurs et distributeurs génère de la confusion. Un travail doit donc être réalisé en concertation avec le commerce pour uniformiser les logos et travailler sur leur clarté. La mise en place de QR codes à scanner pourrait aussi être envisagée pour donner des informations sur le produit lui-même, son emballage et comment le trier.



CIBLE
Producteurs et distributeurs de biens de consommation



PORTEUR DE PROJET
Confédération, Cantons, autre ?



AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS
Confédération, Cantons, grands distributeurs (Migros, Coop, Denner, Manor, Globus, etc.), producteurs ou associations faitières



MARCHE À SUIVRE
À développer



FACTEURS DE SUCCÈS
À développer



EXEMPLES DE MISE EN PRATIQUE
À développer

Retours d'expériences, remarques et propositions :

.....
.....
.....
.....

n°5.3

Agir sur les sacs remis à la clientèle

DESCRIPTION



Les sacs distribués dans les commerces constituent souvent les principaux corps étrangers contaminant les déchets recyclables et notamment les biodéchets.

Une motion déposée par M. le Conseiller national De Buman demandait en particulier au Conseil fédéral d'interdire la distribution des sacs plastiques appelés aussi "sacs de caisse". En contrepartie du classement de cette motion, les organes faitières du commerce de détail ont conclu un accord de branche visant à renoncer sur une base volontaire à distribuer gratuitement des sacs en plastique à usage unique aux caisses où sont vendus essentiellement des produits alimentaires. Les sacs en plastique à usage unique existeront toujours, dans la mesure où ils répondent à un besoin de la clientèle, mais ils ne seront plus gratuits.

Afin de réduire les problèmes liés à la présence de ces sacs dans les biodéchets, les commerces peuvent être incités à les remplacer par des sacs compostables.



CIBLE
Producteurs et distributeurs de biens de consommation



PORTEUR DE PROJET
Confédération, Cantons, autre ?



AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS
Confédération, Cantons, grands distributeurs (Migros, Coop, Denner, Manor, Globus, etc.), producteurs ou associations faitières



MARCHE À SUIVRE
À développer



FACTEURS DE SUCCÈS
À développer



EXEMPLES DE MISE EN PRATIQUE
Migros Vaud : Fin de la remise gratuite des sacs en sortie de caisse et remplacement par des sacs compostables vendus 5 cts par unité depuis plusieurs années
Plupart des autres grands distributeurs : Fin de la remise gratuite des sacs en sortie de caisse dès 2017
Renens : Distribution de 20'000 sacs compostables aux commerçants tenant un stand au marché.

Retours d'expériences, remarques et propositions :

.....
.....
.....
.....

ANNEXES

4.1 Taxe au sac : le contexte vaudois

Dans son arrêt du 4 juillet 2011 concernant le règlement sur la gestion des déchets de Romanel-sur-Lausanne, le Tribunal fédéral a précisé les modalités d'application du principe de causalité au financement de la gestion des déchets, selon les dispositions qui figurent notamment aux articles 2, 32 et 32a de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE).

En particulier, il confirme que les communes sont tenues de couvrir la totalité des frais liés aux déchets urbains par des taxes et que le dispositif doit au moins comprendre une taxe directement proportionnelle à la quantité de déchets, telle que "taxe au sac" ou "taxe au poids".

Le 3 juillet 2012, le Grand Conseil a complété la Loi vaudoise sur la gestion des déchets (LGD) avec des règles reprenant ces principes et imposant notamment que le revenu des taxes liées à la quantité couvre au moins le 40 % des coûts de la gestion des déchets urbains.

Suite à ces décisions, les communes vaudoises ont modifié leur réglementation et introduit le dispositif de financement requis. Au 31.12.2010, soit avant que le Tribunal fédéral ne se prononce sur la question, 86 communes s'étaient dotées d'une taxe au sac ou au poids. Ce nombre a passé à 243 au 31.12.2012, puis à 309 au 31.12.2013. Dès le 1^{er} janvier 2017, toutes les communes vaudoises ont introduit cet instrument dans leur règlement sur la gestion des déchets.

Comme le démontre la figure 1 ci-après, cette évolution a eu un effet spectaculaire sur les quantités de déchets collectés par les communes et sur la répartition des flux :

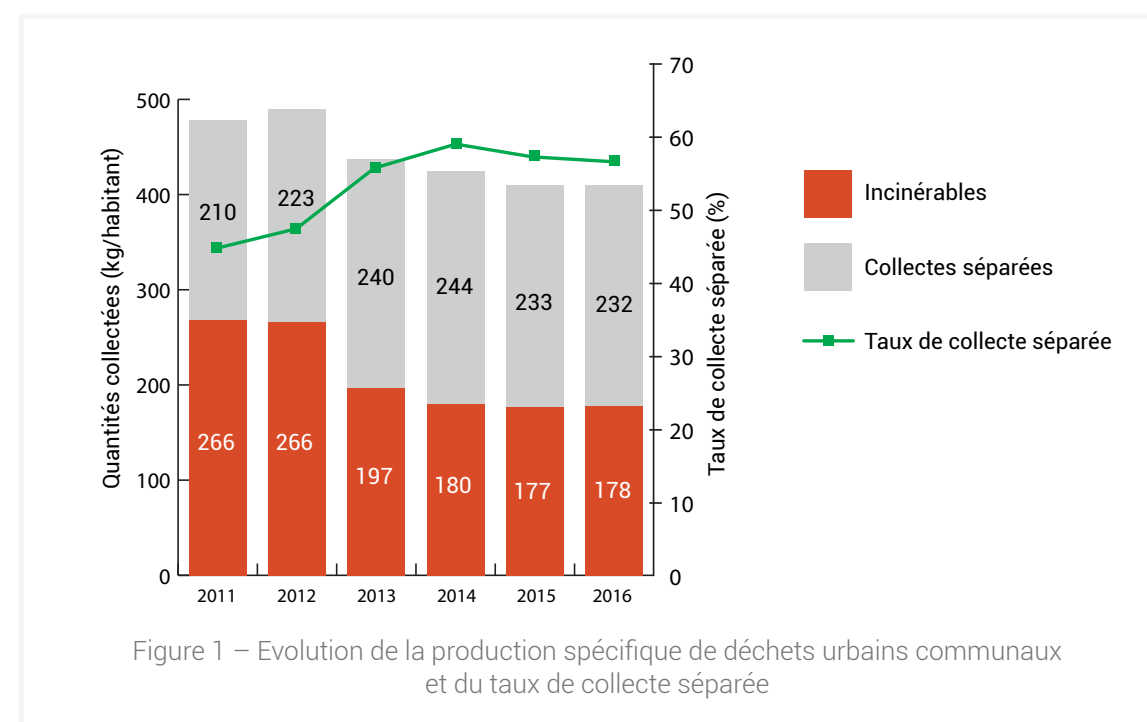


Figure 1 – Evolution de la production spécifique de déchets urbains communaux et du taux de collecte séparée

Entre 2011 et 2016, la quantité d'incinérables (ordures ménagères et encombrants) collectés par les communes a baissé de 27 %, alors que celle des recyclables (biodéchets, papier-carton, verre et métaux) a crû de 19 %. Les objectifs fixés pour l'horizon 2020 par la planification cantonale sont d'ores et déjà atteints pour la production d'incinérables par habitant (243 kg/hab et par an, chiffre 2016 : 178 kg) et près de l'être pour le taux de recyclage (60 %, chiffre 2016 : 57 %).

Toutefois, cette évolution favorable d'un point de vue quantitatif s'est accompagnée d'effets négatifs, avec une dégradation de la discipline de tri et de la qualité des déchets collectés séparément en vue d'être recyclés.

En effet, avant l'introduction de la taxe au sac, le tri visait essentiellement à recycler les matériaux et économiser les matières premières, en parfaite correspondance avec les priorités fixées à échelle nationale. Depuis, le geste est aussi souvent motivé par la volonté de limiter au maximum l'utilisation de sacs taxés, avec pour conséquence le dépôt de corps étrangers dans les matériaux destinés au recyclage.

Ce phénomène affecte particulièrement les biodéchets ménagers, qui contiennent fréquemment une part de plastiques et d'autres indésirables entravant leur traitement et nuisant à la remise comme engrais du compost obtenu (figure 2). Les recycleurs de papiers et cartons, ainsi que l'organisation en charge de la collecte du PET signalent aussi des problèmes de cet ordre.

Le taux de recyclage ne peut plus être assimilé au taux de collecte séparée, en raison de la présence d'indésirables à écarter en cours de traitement mais aussi car certains lots sont trop mauvais pour être recyclés et sont donc incinérés en bloc.

L'utilisation abusive des emplacements de collecte sur la voie publique est également constatée dans certains secteurs, avec des dépôts "sauvages" sur et autour des points de collecte.



Figure 2 – Présence accrue de substances indésirables dans les biodéchets

4.2 Table ronde sur les conséquences de la taxe au sac

4.2.1 Démarche entreprise par la division DGE-GEODE

Devant le constat ci-dessus, la Direction générale de l'environnement (DGE), Division Géologie, sols et déchets (GEODE), a proposé aux milieux intéressés de se réunir pour préciser le diagnostic de la situation et tenter d'identifier les mesures à même de contrer les effets négatifs évoqués ci-dessus, dans la perspective d'établir un "catalogue de recommandations", en particulier à l'intention des communes concernées.

Il ne s'agissait en aucun cas de mettre en cause un instrument imposé par le droit et positif à bien des égards mais bien de débattre des possibilités de limiter ses inconvénients.

A cet effet, DGE-GEODE a invité des représentants de communes, d'organismes régionaux de coordination de la gestion des déchets ("périmètres"), de recycleurs et de transporteurs, ainsi que de milieux proches du public tels que la Fédération romande des consommateurs et Cosedec. 31 personnes y ont répondu et participé à deux ateliers de réflexion tenus les 21 janvier et 18 février 2016 à Yverdon-les-Bains. Le premier visait à décrire la situation actuelle et à dresser une première liste de mesures, qui ont été débattues lors de la seconde rencontre. Le bureau SOFIES a été chargé d'organiser cette Table Ronde, de conduire les débats et de rédiger les documents de synthèse.

4.2.2 Diagnostic de la situation et de ses causes

Les participants à la Table ronde confirment les effets de l'introduction des taxes proportionnelles à la quantité de déchets, soit en particulier l'augmentation des volumes triés et la baisse de leur qualité.

Les avis sont moins unanimes quant à l'appréciation de l'ampleur des effets négatifs relevés : les représentants des communes et des organismes régionaux tendent à les relativiser et à juger le bilan comme positif, alors que les recycleurs sont plus sévères et soulignent les efforts importants qu'ils ont dû consentir en termes d'équipement, de personnel et d'organisation, avec des conséquences sur la complexité et le coût du traitement.

La présence de corps étrangers affecte surtout les biodéchets mais aussi les papiers-cartons, le PET et les objets encombrants. Pour les premiers, la question est particulièrement grave car la présence de plastiques dans les produits du traitement (compost, digestat) est susceptible d'empêcher leur valorisation agricole et donc de mettre en cause l'existence même de la filière et de ses nombreuses infrastructures.

Les éco-points et conteneurs non surveillés sont les plus touchés par ces phénomènes, en raison de l'anonymat des dépôts. La qualité des matériaux collectés en porte-à-porte est plus facile à vérifier mais des conflits avec les concierges ou les régies ont été signalés en cas de non enlèvement des matériaux. Le tri en déchèterie est généralement correct, y compris pour les biodéchets.

Ces effets sont essentiellement constatés dans les secteurs urbains. En zone rurale, la qualité des déchets destinés au recyclage est restée globalement stable.

La situation s'est plutôt améliorée par rapport à celle qui prévalait juste après l'introduction des taxes. Elle reste toutefois préoccupante pour certaines filières.

Le nombre de fraudeurs, qui n'utilisent pas les sacs taxés, est très limité et le plus souvent largement inférieur aux 5% tolérés.

A côté des effets techniques et financiers souvent évoqués, des représentants de communes rendent attentifs aux conséquences de l'agressivité accrue, dont font notamment preuve certains usagers de déchèteries, qui tend à user et démotiver le personnel d'exploitation.

Parmi les causes de ces comportements, sont notamment cités une mauvaise compréhension du dispositif de financement et de sa justification, le mécontentement créé par certains articles de presse, ainsi que la disparité des messages et de l'organisation des communes. Certaines infrastructures se sont révélées inadaptées face à la nouvelle

situation, alors que la population fait parfois face à des problèmes de logistique, en particulier dans les appartements. Le commerce a également sa part de responsabilité, avec le suremballage des produits, l'utilisation d'emballages difficilement recyclables et étiquetés de manière peu claire.

Enfin, et au-delà de ces raisons extérieures, les comportements individuels, liés à une méconnaissance de la question, à des difficultés linguistiques ou tout simplement à de la mauvaise volonté, ont un effet marqué.

Le besoin est exprimé de mieux coordonner l'information et les pratiques en matière de tri.

4.2.3 Propositions issues de la Table ronde

A partir de ce constat, les participants ont été invités à proposer des mesures à même de remédier aux problèmes relevés.

Leur propositions ont été réparties dans les catégories : organisation générale, information et sensibilisation, technique et infrastructures, sanctions et répression, mesures concernant des tiers (commerce).

Chaque proposition a fait l'objet d'une fiche avec les rubriques description, cible, porteur de projet, parties prenantes impliquées, marche à suivre, facteurs de succès et exemples de mise en pratique.

Aucune mesure de portée universelle, à même de régler à elle seule les problèmes constatés, n'a été désignée. Il s'agit donc plutôt d'associer des mesures de tous les domaines identifiés, de les adapter aux conditions locales et de les perfectionner en fonction des résultats obtenus.

Un premier jet des fiches a été remis aux participants à la Table ronde, qui les ont amendées et complétées au cours de l'été 2016. Une version provisoire du rapport et de ses fiches a été rédigée en automne 2016. Sa mise au point et sa publication ont été différées dans l'attente des résultats de l'étude ci-dessous.

4.3 Etude EREP SA 2017 sur la collecte des déchets verts

Les déchets verts ménagers (ou "Bio-déchets" selon la nomenclature introduite par l'ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets – OLED) ont été identifiés comme la catégorie la plus touchée par la présence de corps étrangers.

Les exploitants des installations de compostage et de méthanisation ont mis en place des dispositifs parfois sophistiqués visant à éliminer les indésirables à divers stades de traitement, sans parvenir à régler complètement la question. Or la présence de matières plastiques et d'autres substances indésirables dans les composts et digestats est de nature à affecter sérieusement la valeur de ceux-ci comme engrais et à dissuader les agriculteurs de les utiliser, ce qui met en question la pérennité de la filière elle-même.

La production de biogaz à partir de biodéchets est l'un des éléments de la politique cantonale de développement de la production d'énergie à partir de sources renouvelables. Soucieuse de préserver cette voie de traitement, la Direction cantonale de l'énergie a décidé de financer une étude destinée à dresser le bilan quantitatif et qualitatif de la collecte de ces déchets, visant notamment à dresser un état des lieux, à enregistrer les mesures déjà prises par les communes, les transporteurs et les recycleurs afin d'améliorer la situation et de proposer des recommandations. Ce travail a été confié au bureau EREP SA, qui abrite notamment l'antenne romande de Biomasse Suisse.

Cette enquête a été réalisée dans la première moitié de 2017 auprès d'organismes régionaux, de communes, d'entreprises de transport et d'installations, avec un rapport déposé le 31 mai 2017 qui propose 18 "fiches de bonnes pratiques". Les mesures identifiées et les recommandations jugées pertinentes dans ce cadre ont été intégrées au présent catalogue.



021 316 75 25



info.dge@vd.ch



<http://www.vd.ch/dechets>



rue du Valentin 10,
1014 Lausanne

Contacts et liens utiles

Direction générale de l'environnement (DGE)

Division géologie, sols et déchets, rue du Valentin 10,
1014 Lausanne, 021 316 75 25 - info.dechets@vd.ch

Chef de projet :

M. Etienne Ruegg, 021 316 75 47 - etienne.ruegg@vd.ch

Service juridique :

Mme Silvia Ansermet, 021 316 75 53 - silvia.ansermet@vd.ch

Services publics

OFEV – Déchets : www.bafu.admin.ch/abfall

Vaud – Déchets : www.vd.ch/themes/environnement/dechets

Organismes de coordination des périmètres régionaux de gestion des déchets

Périmètre Broye (CODECO) : www.coreb.ch

Périmètre Chablais :

Périmètre La Côte : www.sadec.ch

Périmètre Lausanne : www.gedrel.ch

Périmètre Lavaux-Oron :

Périmètre Nord : www.strid.ch

Périmètre Ouest : www.valorsa.ch

Périmètre Pays d'Enhaut : travaux@chateaudoex-admin.ch

Périmètre Riviera : voirie@montreux.ch

Formation, information et sensibilisation

Campagne des périmètres

de gestion : www.responsables.ch

Cosedec : www.cosedec.ch

Pusch : www.pusch.ch

Bulletin romand

d'information : www.forumdechets.ch

Lutte contre le littering : www.igsu.ch

www.littering-toolbox.ch

Infrastructures communales : www.kommunale-infrastruktur.ch

Associations de recyclage

Swissrecycling : www.swissrecycling.ch

Biodéchets : www.biomassesuisse.ch

PET : www.petrecycling.ch

Verre : www.vetroswiss.ch

Papier/carton : www.altpapier.ch

www.perlen.ch

Textiles : www.texaid.ch

www.tell-tex.ch

www.textura.ch

Aluminium : www.igora.ch

Fer blanc : www.ferrorecycling.ch

Appareils électriques et
électroniques :

www.erecycling.ch

www.swicorecycling.ch

Piles et accumulateurs : www.inobat.ch

www.batteryman.ch

Sources lumineuses

(néons, etc.) :

www.slrs.ch